



## Commission de la jeunesse

### 3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

### Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

### Rapport n° CP/2012/429

**Service gestionnaire :**  
Service de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport soumet à votre avis le concours financier apporté par le Département aux centres socio-culturels des communes d'Illkirch-Graffenstaden et de Saverne.

### Soutien aux collectivités dans le cadre de l'animation socio-éducative

Concernant les centres socioculturels non concernés par un contrat territorial pour la jeunesse, le Département continue à participer annuellement aux frais de fonctionnement. Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Général a décidé d'abroger le principe du soutien à hauteur de 15% du montant de la participation de la commune d'implantation du centre tout en garantissant aux centres le maintien de leurs ressources au niveau de 2011. Les soutiens proposés concernent les centres socioculturels municipalisés des communes d'Illkirch-Graffenstaden et de Saverne.

En 2013, un contrat d'objectifs sera mis en place avec chacun de ces centres.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15014	65-65734-33	130 000,00 €	109 600,00 €	90 528,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 90.528 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives.*

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL